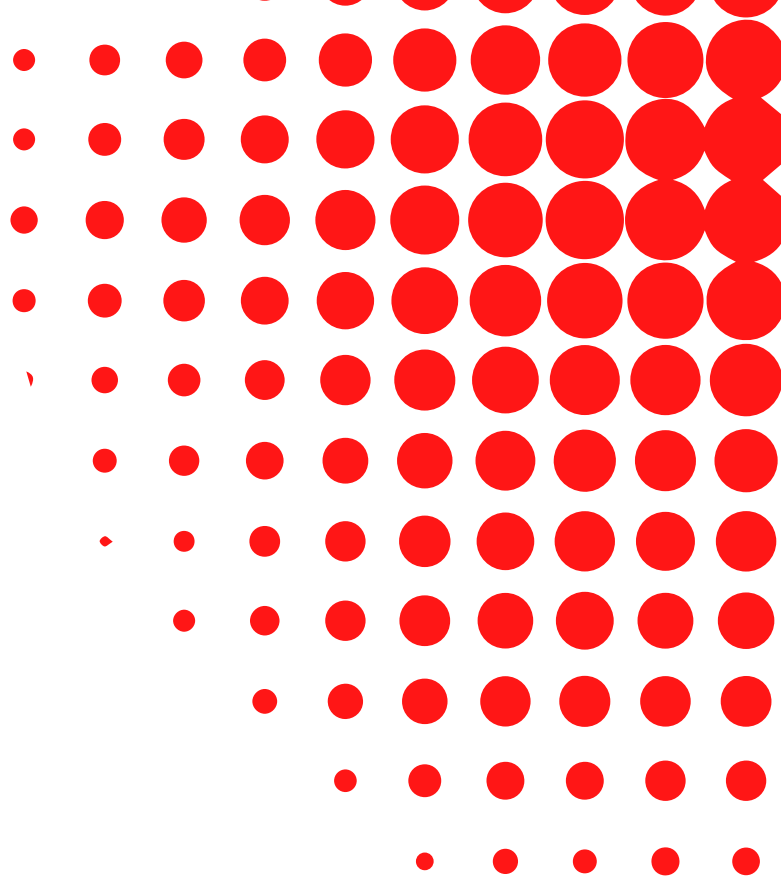
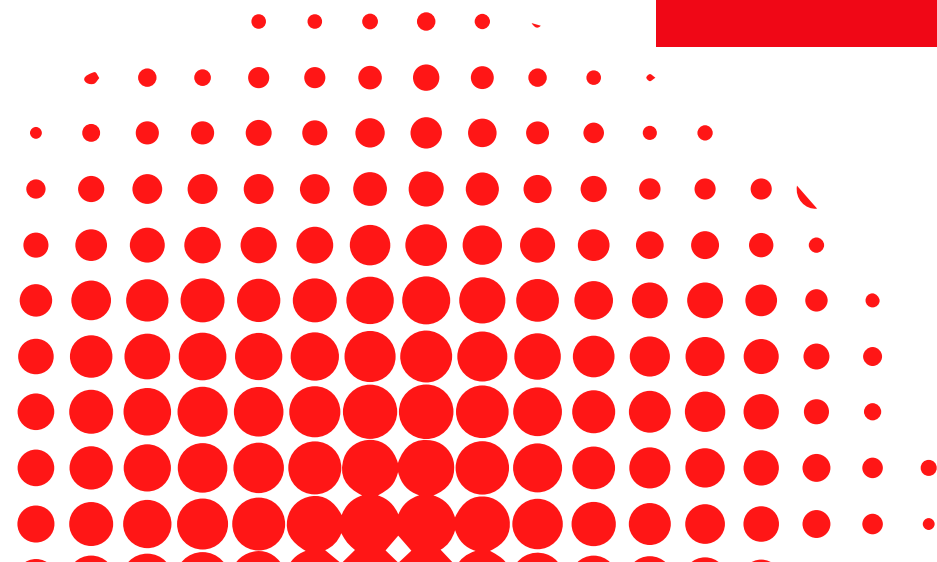


REVUE DE PRESSE



25/09/23



FONCTION PUBLIQUE

EURE

"Nous sommes le syndicat de la fiche de paie"

En amont de prochaines batailles syndicales, Force Ouvrière remobilise ses branches de la fonction publique avec un objectif majeur : l'augmentation du pouvoir d'achat.

Aujourd'hui, l'enjeu numéro un, c'est la rémunération. Pour une raison toute simple : avec l'inflation galopante, les agents de la fonction publique ne s'en sortent plus », déclare d'emblée Fabien Dubost, secrétaire départemental de Force Ouvrière au sein de la Direction Générale des Finances Publiques. Jeudi, les branches de la fonction publique du syndicat se sont réunies à Évreux dans le but de se réorganiser en vue de la « bataille du pouvoir d'achat ».

« Nous sommes véritablement en pointe sur toutes les questions liées à la fonction publique et au service public en général », affirme David Lecomte,

secrétaire départemental de FO.

« Nous allons continuer à nous battre pour les retraites, la question du point d'indice et la préservation des emplois publics »

David Lecomte

Il rappelle également que le syndicat « est en première position dans l'Éducation nationale, dans la fonction publique hospitalière et au sein de la base



Les représentants Force Ouvrière Christian Grolier, David Lecomte et Fabien Dubost estiment que « le service public est le garant de la cohésion sociale »

de défense d'Évreux ». Après le bras de fer perdu contre le gouvernement concernant la réforme des retraites, le syndicat tempère et se veut rassurant : « Sur la publication de la loi, certes, nous avons perdu. Mais je pense que nous avons gagné la bataille de l'opinion publique, car un président qui impose sa volonté sur tout ne gagne rien », plaide Christian Grolier, secrétaire général de la fédération générale des fonctionnaires.

« Je dirais même : peu importe ce qui s'est passé au semestre dernier. Au-

jourd'hui, nous constatons la perte de pouvoir d'achat pour les 5 700 000 fonctionnaires. Nous observons un regain d'intérêt pour l'organisation syndicale et l'adhésion. Nous allons continuer à nous battre pour les retraites, la question du point d'indice et la préservation des emplois publics. Les batailles peuvent être gagnées ou perdues, mais nous n'abandonnerons jamais, c'est l'essence du combat syndical », renchérit David Lecomte.

« Dans la fonction publique, nous assistons à une véritable stagnation des

grilles de salaires. À Force Ouvrière, nous sommes le syndicat de la fiche de paie. Nous avons des personnes qui nous rejoignent parce qu'elles se reconnaissent dans ce combat, celui de la rémunération et, par conséquent, de l'attractivité », souligne Fabien Dubost. Christian Grolier conclut en affirmant : « Le service public est le garant de la cohésion sociale. Le service public représente la richesse pour ceux qui n'ont rien. Nous continuerons à défendre cette vision du service public républicain ».

PAR BASTIEN SCORDIA

22 septembre 2023, 12:34, mis à jour le 22 septembre 2023, 12:34

Salaires : vers des négociations annuelles obligatoires dans la fonction publique

Le ministre Stanislas Guerini réfléchit à la mise en place de négociations salariales en deux temps à compter de 2024 : une négociation annuelle portant sur le "paquet salarial" (point d'indice, indemnités, action sociale, ...) et une négociation pluriannuelle (probablement triennale) sur les éléments plus structurels de rémunération comme les grilles indiciaires.



Stanislas Guerini poursuit son tour de table. Après la CGT, la CFDT, FO et la FSU, le ministre recevait ce vendredi 22 septembre l'UNSA dans le cadre des "bilatérales" visant à préparer l'agenda social des prochains mois dans la fonction publique et notamment la future nouvelle grande réforme de la fonction publique dont la présentation est prévue

d'ici la fin de l'année. Les trois autres syndicats de la fonction publique (Solidaires, la FA-FP et la CFE-CGC) seront reçus par Stanislas Guerini d'ici le 25 septembre.

Sans surprise, les premiers échanges avec les organisations syndicales ont été rythmés par la très sensible question du pouvoir d'achat des agents publics. L'occasion donc pour les syndicats de redire leur mécontentement quant à l'insuffisance, à leurs yeux, des dernières mesures salariales et notamment la hausse de 1,5 % de la valeur du point d'indice de la fonction publique intervenue en juillet dernier.

Négociations annuelles et pluriannuelles

Au-delà, lors de ces bilatérales, Stanislas Guerini a redit son souhait d'ouvrir des "négociations annuelles obligatoires" sur la politique salariale dans la fonction publique, sur le modèle des NAO du secteur privé.

Dans le détail, le ministère de la Fonction publique souhaiterait une mise en œuvre en deux temps de ces négociations salariales à compter de 2024 : une négociation annuelle portant sur le "paquet salarial" (point d'indice, indemnités, action sociale, ...) comme c'est déjà le cas aujourd'hui dans le cadre des "rendez-vous salariaux" et une négociation pluriannuelle (probablement triennale) sur les éléments plus structurels de rémunération comme les grilles indiciaires. Reste encore à préciser le cadre de ces négociations.

À lire aussi : [Le gouvernement prépare une nouvelle loi de réforme de la fonction publique](#)

Mais, "même menées courant 2024", ces négociations "n'apporteront aucune revalorisation pour 2024", "la loi de finances étant votée fin 2023", regrette déjà Force ouvrière. "Au-delà de la forme, aucun effort budgétaire pérenne n'est à l'ordre du jour", abonde la FSU en soulignant que "de nouvelles mesures ne pouvaient exonérer le gouvernement de corriger

les déséquilibres des grilles résultant de la politique d'ajustement au coup par coup de ces dernières années".

Une revalorisation plus automatique ?

"Ce que nous faisons c'est de mettre en place des conditions pour mieux discuter, pour mieux négocier les augmentations de salaires, les évolutions de rémunérations, au fond mettre en place une forme de négociations annuelles obligatoires", avait effectivement déjà affirmé le ministre sur Public Sénat le 11 septembre. Il n'y a pas pour autant "d'ambiguïté", avait-il abondé : "ce n'est pas pour remettre en cause les décisions qui ont été prises, annoncées et mises en pratique avant l'été (dont le dégel du point d'indice, ndlr) mais c'est pour fixer un cadre de discussion et je crois que ce serait effectivement utile pour toute la fonction publique".

Dans nos **colonnes**, pour rappel, le porte-parole de la Coordination des employeurs territoriaux, Philippe Laurent insistait récemment sur la nécessité de mettre en place un mécanisme "plus automatique" de revalorisation des agents publics. *"On devrait avoir un système où l'on puisse discuter de manière permanente des salaires avec, peut-être un mécanisme d'automatisme. Je ne dis pas qu'il faut indexer le point d'indice de la fonction publique sur l'inflation, mais on pourrait par exemple imaginer un mécanisme déclencheur de revalorisation dès lors que cette inflation franchit un certain niveau", avait développé le maire UDI de Sceaux et président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT).*



Home (<https://www.aefinfo.fr/>)| Social / RH (<https://www.aefinfo.fr/depeches/social-rh/>)| Fonction publique (https://www.aefinfo.fr/social-rh/fonction_publicue/)| **Dépêche n°699622**

EN BREF

Indemnité temporaire de retraite outre-mer : les organisations syndicales reçues en bilatérales par la DGAFP



L'ITR servant à compenser la vie chère pour les agents travaillant en outre-mer est réduit à hauteur de 800 euros par an et devrait disparaître en 2028, au profit d'un mécanisme compensatoire. Pixabay - © pasja1000
Comme prévu le 19 juillet, lors du dernier comité consultatif sur l'extinction de l'indemnité temporaire de retraite outre-mer (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/696997>)), les organisations syndicales de la fonction publique sont reçues par la DGAFP pour des bilatérales afin de discuter du mécanisme censé la remplacer. Les représentants de la CGT et de FO ont déjà été reçus, la CFDT, la FSU, l'Unsa, Solidaires et la CFE-CGC devraient l'être d'ici à début octobre. Pour rappel, cette indemnité servant à compenser la vie chère pour les agents de l'État dans les territoires d'outre-mer sera totalement supprimée en 2028. La DGAFP avait mis sur la table trois options, dont deux passant par un déplafonnement partiel (40 %) ou intégral (100 %) de la part de rémunération prise en compte dans le calcul de l'assiette du RAEP (Régime additionnel de la fonction publique). Les syndicats considèrent que cette proposition ne permettra pas de compenser l'ITR.

Dialogue social (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21299>) Etat – Opérateurs (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21356>)
Protection sociale (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21306>) Réformes (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21297>) Ressources humaines (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21305>)



Home (<https://www.aefinfo.fr/>)| Social / RH (<https://www.aefinfo.fr/depeches/social-rh/>)| Fonction publique (https://www.aefinfo.fr/social-rh/fonction_publicue/)| **Dépêche n°699662**

EN BREF

Réforme de la PSC : Stanislas Guerini présentera la 3e version du projet d'accord prévoyance aux syndicats le 29 septembre



Si les syndicats reconnaissent les avancées de la 2e version du projet d'accord prévoyance concernant la prise en charge de l'invalidité, de la rente éducation et les garanties complémentaires, elles attendent de nouvelles améliorations et des précisions. Pixabay - © davegerber

Ce n'est plus qu'une question de quelques jours. C'est vendredi 29 septembre 2023 que le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques présentera aux organisations syndicales la troisième version du projet d'accord relatif aux garanties en prévoyance dans la fonction publique de l'État. La DGAFP avait déjà fait savoir (<https://www.aefinfo.fr/depeche/698702>) le 5 septembre aux représentants des personnels de l'État, lors de la présentation d'une deuxième version du projet d'accord (<https://www.aefinfo.fr/depeche/698573>), amendée en fonction des contributions qu'elles ont produites durant l'été, qu'il reviendrait à Stanislas Guerini d'assurer fin septembre la présentation et la discussion de cette ultime version. Toutefois, certains syndicats espèrent pouvoir encore modifier le texte à l'issue de cette séance. Il sera ensuite mis à la signature durant deux à trois semaines, le temps que tous puissent mener leur processus interne de décision.

Dialogue social (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21299>) Etat – Opérateurs (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21356>)
Protection sociale (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21306>) Réformes (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21297>)

La lutte contre les violences faites aux femmes est sous-financée, dénonce un rapport

La lutte contre les violences faite aux femmes est une « grande cause » du quinquennat Macron mais son budget est largement insuffisant, pointe la Fondation des femmes. Qui a calculé qu'il faudrait le multiplier par 15.



Plus de 120 femmes en moyenne sont victimes de féminicides conjugaux chaque année, selon la Fondation des Femmes. (Alain JOCARD/AFP)

Par **Les Echos**

Publié le 25 sept. 2023 à 8:13 | Mis à jour le 25 sept. 2023 à 8:16

Certes, le budget de l'Etat consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes a grossi de 50 millions d'euros en cinq ans, passant de 134,7 à 184,4 millions, selon des documents budgétaires publics. Mais comme le souligne la Fondation des Femmes, dans son **rapport 2023** publié ce lundi, les besoins, eux, ont explosé.

L'organisation dénonce un « paradoxe #MeToo » - du nom du mouvement de dénonciation de ces violences sur les réseaux sociaux. « Alors que nous n'avons jamais autant parlé de violences faites aux femmes, leur prise en charge est moins satisfaisante qu'avant. » Rapporté aux violences signalées, la Fondation estime ainsi que le budget moyen par femme victime de violences conjugales est en chute de 26 % sur la période étudiée (de 1.310 euros à 967 euros par femme).

« **Ecart abyssal** »

Car malgré la hausse du budget, en cinq ans, elle observe une explosion de 83 % des plaintes pour violences conjugales et, sur dix ans, un doublement des plaintes pour violences sexuelles. C'est un « écart abyssal » avec le budget, dénonce l'association créée en mars 2016 sous l'égide de la Fondation de France par la militante féministe Anne-Cécile Mailfert.

LIRE AUSSI :

- **ANALYSE - #MeToo : un casse-tête pour les entreprises**
- **PRESSE ETRANGERE - Cinq ans après, le mouvement #MeToo arrive en Italie**

Très loin du budget de l'Etat pour **lutter contre ces fléaux**, la fondation a calculé que 2,6 à 5,4 milliards d'euros étaient nécessaires pour lutter contre ces violences. Pour parvenir à cette estimation globale, elle a évalué le coût de chaque dispositif et l'a multiplié par le nombre de bénéficiaires potentielles. Elle a retenu une hypothèse basse du nombre de victimes, correspondant au nombre de femmes qui déclarent des violences aux forces de l'ordre, et une estimation haute, qui correspond au nombre de femmes déclarant des violences dans des enquêtes de victimation.

Plusieurs leviers d'action

Dans le détail, entre 2,3 et 3,2 milliards d'euros devraient servir à lutter contre les violences conjugales. Cette somme permettrait notamment de renforcer les dispositifs d'accueil, d'orientation et d'accompagnement global ainsi que les places d'hébergement spécialisées.

Entre 344 millions et 2,2 milliards seraient également nécessaires pour lutter contre les violences sexuelles qui se produisent en dehors du couple. En 2023, l'Etat aura dépensé

12,7 millions d'euros à cet effet, un budget « en légère augmentation depuis 2018 mais qui reste toujours dérisoire ».

De nombreuses associations ne parviennent pas à répondre aux besoins des femmes et font face à des difficultés de financements, pointe la Fondation. Elle demande la mise en place de « financements pluriannuels » et la simplification des procédures de demande de subventions « avec un guichet unique à l'échelle de l'Etat ». Elle appelle également au remboursement à 100 % des consultations en psychotraumatologie et à l'augmentation des places d'hébergement des femmes victimes de violences.

LIRE AUSSI :

- **TRIBUNE - La lutte contre les violences faites aux femmes nécessite un vrai partage du pouvoir**

En février, le Parlement a voté une **aide financière d'urgence aux victimes**. En mai, à l'issue de la remise d'un rapport au ministère de la Justice, Eric Dupond-Moretti a détaillé **une série de mesures** pour lutter contre les violences conjugales, comme la création de pôles spécialisés dans les tribunaux. Les parlementaires suggèrent notamment de s'inspirer de l'Espagne, pays précurseur.

Avec AFP

Les Echos

Inflation, carburants, écologie, Niger... ce qu'il faut retenir des annonces d'Emmanuel Macron

Le chef de l'Etat a accordé dimanche soir un entretien aux « 20 Heures » de TF1 et France 2. Face à la flambée des carburants il a annoncé une nouvelle aide ciblée. Sur la crise diplomatique avec le Niger, il s'est résolu au retour en France de l'ambassadeur et des militaires français. Tour d'horizon de ses principales déclarations.



Emmanuel Macron, lors de l'entretien sur France 2 et TF1 dimanche soir. (Jacques Witt/SIPA)

Par **Valérie Mazuir**

Publié le 25 sept. 2023 à 6:05 | Mis à jour le 25 sept. 2023 à 8:03

Emmanuel Macron a accordé dimanche soir **un entretien d'une trentaine de minutes à TF1 et France 2**. L'occasion pour le chef de l'Etat de livrer ses réponses aux inquiétudes des Français, de l'inflation alimentaire à la flambée des carburants en passant par le défi de la transition écologique. Il a également évoqué plusieurs crises internationales, de

l'afflux de migrants sur l'île italienne de Lampedusa à la situation au Niger et en Azerbaïdjan .

L'occasion aussi d'adresser un message d'optimiste alors que cette interview intervenait au terme d'une semaine marquée par les visites en France **du roi Charles III** et du **pape François** en France, sur fond de Coupe du monde de rugby organisée dans l'Hexagone. « Il y a peu de pays aujourd'hui dans le monde qui peuvent relever des défis concomitants de cette nature », a lancé d'emblée Emmanuel Macron, disant aux Français : « Vous pouvez être fiers ».

Pressé par les oppositions d'agir davantage face à l'inflation, il a notamment annoncé le retour d'une indemnité carburant « limitée » pour les « travailleurs » et a demandé aux distributeurs de vendre le carburant « à prix coûtant » et non plus à perte comme l'exécutif l'avait souhaité en vain.

Tour d'horizon de ses principales déclarations :

LIRE AUSSI :

- **DECRYPTAGE - Face aux tensions, Emmanuel Macron refait un geste ciblé sur les carburants**
- **LE FAIT DU JOUR POLITIQUE - Macron et l'impossible contre-récit**

• Prix alimentaires :

Emmanuel Macron a annoncé que les « 60 plus gros industriels de l'agroalimentaire » allaient être réunis afin de **convenir d'un accord limitant leurs marges**. « On a des grands groupes qui ont fait flamber les prix de certaines de leurs marques et donc on veut les remettre autour de la table et passer plus vite la baisse des prix », a-t-il dit. « On va mettre en place, et je vais y veiller personnellement, un accord sur la modération des marges dans le secteur », avec des « contrôleurs » qui procéderont à des vérifications, a-t-il ajouté.

« Il est insupportable de voir tant de nos compatriotes devant choisir sur des biens essentiels, personne ne doit profiter de cette crise », a-t-il conclu.

LIRE AUSSI :

- **DECRYPTAGE – Inflation : pourquoi la grande distribution boude les mesures du gouvernement**
- **INTERVIEW – « Nous pouvons espérer une baisse des prix de 2 % à 4 % », estime le patron d'Intermarché**
- **Coup de frein sur les prix face au risque de déconsommation**

• **Carburants :**

Pour compenser le prix élevé du carburant, le chef de l'Etat a annoncé avoir demandé au gouvernement de mettre au point un nouveau dispositif : **une nouvelle aide «limitée aux travailleurs » et aux plus modestes**, et qui pourrait atteindre « 100 euros par voiture et par an ». C'est « limité mais beaucoup plus pertinent » car « on n'aide pas les ménages qui n'en ont pas besoin et on n'aide pas les déplacements de confort ». Cette aide s'adressera aux « personnes qui travaillent et qui ont besoin de rouler », et n'ira pas au-delà de la moitié des Français qui gagnent le moins, a-t-il précisé.

Emmanuel Macron a, par ailleurs, annoncé qu'il n'y aurait plus de projet de loi autorisant la revente à perte des carburants, tel qu'annoncé il y a une semaine par la Première ministre Elisabeth Borne, et que l'ensemble des distributeurs ont refusée. La mesure « ne sera pas dans le texte » sur les mesures anti-inflation présenté ce mercredi en Conseil des ministres, a expliqué le chef de l'Etat. « On la garde comme une menace », a-t-il assuré.

LIRE AUSSI :

- **Pétrole : la menace d'une taxe exceptionnelle pèse à nouveau sur les raffineries**
- **DOSSIER – Carburants : le dossier qui fâche**

Le chef de l'Etat a expliqué qu'Elisabeth Borne allait « rassembler tous les acteurs de la filière cette semaine et leur demander de faire **à prix coûtant** ». Il a rappelé que dans ses 3.500 stations-services, TotalEnergies avait limité les prix de ses carburants à 1,99 euro par litre. « Les autres distributeurs ne sont pas raffineurs comme l'est Total. Pour tous les autres, on va aller demander aux raffineurs de nous donner de la transparence, voir où il y en a qui profitent et aller rechercher leurs marges », a-t-il déclaré.



(Jacques Witt/SIPA)

• Transition écologique :

A la veille de détailler à l'Elysée la planification écologique prévue par le gouvernement pour tenir les objectifs de la France sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, Emmanuel Macron a estimé que la France a fait « la moitié du chemin ». « On a réduit deux fois plus vite nos émissions ces cinq dernières années », s'est-il félicité. Mais désormais il faut aller deux fois plus vite, a-t-il reconnu.

« Une écologie à la française, une écologie de progrès »

« Je suis convaincu que nous avons un chemin qui est celui de l'écologie à la française », « une écologie de progrès », « qui n'est ni le déni », « ni la cure qui consiste à dire « ça va être un massacre » », a-t-il plaidé.

Le chef de l'Etat a annoncé, lors de l'interview, que **la France sortira du charbon d'ici à 2027**, en convertissant ses deux dernières centrales de Cordemais et Saint-Avold « à la

biomasse ». Pour la transition écologique, « la première chose, et c'est le combat qu'on doit mener pour le pays et à l'international, on doit sortir du charbon, c'est une énergie fossile et la plus polluante », a-t-il déclaré.

LIRE AUSSI :

- **DECRYPTAGE - Planification écologique : 50 « leviers », dans tous les secteurs**

Il a par ailleurs annoncé **qu'il ne souhaite pas interdire les chaudières à gaz**. « On n'interdira pas » l'installation de chaudières à gaz neuves, parce qu'on ne peut pas laisser nos compatriotes, en particulier dans les zones les plus rurales, sans solution », a-t-il expliqué. Mais il a aussi plaidé pour « accompagner les ménages pour **s'équiper de pompes à chaleur**, parce que les pompes à chaleur, c'est intelligent, ça fait des économies d'énergie et ça réduit très fortement les émissions », a-t-il insisté.

« On aime la bagnole, et moi je l'adore »

« D'ici à la fin du quinquennat », en 2027, la France produira « 1 million de **véhicules électriques** », a promis Emmanuel Macron. Par ailleurs, « on va finaliser le **leasing** d'ici à la fin de l'année », a-t-il ajouté, en référence à la possibilité de louer un véhicule électrique à moindre coût, sur longue durée.

« On réindustrialise par l'écologie », a-t-il déclaré. « Ce qui est très important pour nos Français est qu'on est attaché à la bagnole, on aime la bagnole, et moi je l'adore », a-t-il lancé.

• **Immigration :**

En réponse au pape François qui avait eu ces derniers jours à Marseille des mots très durs à l'égard des dirigeants européens sur l'accueil des migrants, Emmanuel Macron a estimé qu'il avait « raison d'appeler à ce sursaut contre l'indifférence ». Mais « nous Français, **nous faisons notre part** », a-t-il insisté. « On ne peut pas accueillir toute la misère du monde », a-t-il ajouté en reprenant la phrase célèbre de l'ex-Premier ministre socialiste Michel Rocard.

Il a aussi redit vouloir des solutions européennes, notamment pour aider l'Italie face à l'afflux de migrants sur l'île de Lampedusa.

LIRE AUSSI :

- **DECRYPTAGE - Immigration : à Rome, Gérald Darmanin affiche fermeté et solidarité**

Mais Emmanuel Macron n'a pas précisé comment il entendait, sur le plan intérieur, faire adopter la future **loi immigration** qui ne réunit toujours pas de majorité parlementaire, évoquant seulement son souhait d'un « **compromis intelligent** », en particulier sur le sujet controversé des régularisations de sans papiers pour les métiers en tension.

• Niger :

A l'issue d'un bras de fer de deux mois avec la junte nigérienne, Emmanuel Macron a annoncé que la France avait décidé « de **ramener son ambassadeur** », que Paris refusait jusqu'ici de rappeler. Ce retour aura lieu « dans les prochaines heures ».

LIRE AUSSI :

- **La France quitte le Niger**

Le chef de l'Etat a aussi annoncé que la France mettait « **fin à [sa] coopération militaire avec le Niger** ». Il a indiqué que **les 1.500 militaires français partiront** « dans les semaines et les mois qui viennent » et que le retrait serait totalement achevé « d'ici la fin de l'année ».

• Arménie :

Emmanuel Macron s'est **inquiété d'une possible offensive militaire** de l'Azerbaïdjan contre l'Arménie. « La France est très vigilante à l'intégrité territoriale de l'Arménie car c'est ça qui se joue », a-t-il dit. « On a aujourd'hui une Russie qui est complice de l'Azerbaïdjan, une Turquie qui a toujours été en soutien de ces manoeuvres et un pouvoir qui est désinhibé et qui menace la frontière de l'Arménie », a-t-il dit, après la victoire éclair de Bakou contre les séparatistes du Nagorny Karabakh, un territoire en majorité peuplé d'Arméniens.

Le Figaro - lundi 25 septembre 2023

économie

À Bercy, dans les coulisses de la bataille du budget 2024

Le forcing de Darmanin, le désaveu de Clément Beaune, l'éloquence de Dupond-Moretti... Le gouvernement met la dernière main à son projet de loi de finances, présenté mercredi.

Julie Ruiz





FINANCES PUBLIQUES Le texte a beau compter au moins 200 pages qui ne se lisent pas comme un roman, les arcanes du projet de loi de finances offrent néanmoins chaque année un festin délectable de suspense et de drame où s'entremêlent intérêts, angoisses, ambitions intimes et raison d'État. Le budget 2024 sera présenté mercredi, comme le veut la coutume au cours de la dernière semaine de septembre.

À quelques jours du lever de rideau, les grandes lignes du texte sont connues. Il est placé cette année sous le signe de la prudence, avec une légère teinte écologique. Prudence, car les perspectives économiques sont en demi-teinte. Le gouvernement a dû réviser sa prévision de croissance pour 2024 à 1,4 % au lieu de 1,6 % tandis que les seuls intérêts de la dette bondiront de 9,5 milliards d'euros, à 48,1 milliards l'an prochain.

Pour tenir ses objectifs de déficit public (4,4 % pour 2024), Bercy doit tenir les cordons de la bourse et renoncer à la politique de largesse fiscale qui caractérisait les précédents budgets. Les ménages devront attendre 2025 pour voir la baisse d'impôts de 2 milliards promise par Emmanuel Macron. Sur le front des économies, ce budget devrait en contenir 16 milliards, en grande partie liées à la fin du bouclier énergétique.

Pour autant, dans un contexte de hausse de prix persistant, il actera l'indexation sur l'inflation des prestations sociales, des retraites et du barème de l'impôt sur le revenu, pour un coût estimé à 25 milliards. En quête de sens pour ce texte ménageant la chèvre et le chou, le gouvernement met en avant son volet écologique, en répétant que ce budget consacrerait 7 milliards supplémentaires pour la planification écologique.

« Celui du 6e »

Deux hommes sont chargés de porter le narratif de ce texte disparate. Dans les couloirs interminables de Bercy, on les appelle « celui du 5e » et « celui du 6e ». « Celui du 6e », depuis six ans, c'est Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, qui ne manque jamais de rappeler sa longévité à ce poste. « *Il incarne à lui seul la politique économique du pays. Le budget, c'est son moment, il ne le laissera pas passer* », confie un proche. Cette année, il a pris les rênes du dossier très tôt : au début de l'année, il réunit les gens de la Direction du budget pour leur serrer

la vis après un budget 2023 que certains jugent « *un peu bâclé* » et « *deux années de “quoi qu’il en coûte” où ils avaient perdu l’habitude de dire non* ». Le budget est un levier de pouvoir pour le ministre de l’Économie, qui semble avoir fait des performances économiques du pays son arme principale dans la guerre de succession à l’Élysée qui fait déjà rage en coulisse. Sur les plateaux, il défend ces performances comme un candidat à une réélection défend son bilan.

Face aux grandes ambitions de son ministre de tutelle, le nouvel « *homme du 5e* » peine à trouver sa place. « *Il a du mal à en placer une !* », s’exclame un député macroniste à propos du discret Thomas Cazenave, nouveau ministre délégué au Budget tout juste nommé cet été. « *Sous Darmanin, c’était la guerre ouverte ; les cabinets se battaient comme des chiffonniers pour chaque petite annonce* », raconte un familier des lieux. Car le budget est un texte dense qui fourmille de mesures qui peuvent donner une belle visibilité aux ministres en interview sur les plateaux ou dans les colonnes d’un quotidien.

Plus qu’une question de vanité, les annonces sont une puissante arme politique. Au printemps, par exemple, le cabinet du ministre de l’Intérieur laisse fuiter que Gérard Darmanin ne se pliera pas à l’exercice, pourtant imposé à tous les ministères, des propositions d’économies sur leur périmètre. Une façon de défier la locataire de Matignon - dont il espère reprendre le bail à l’époque - et de montrer à son administration que le ministre les protège des coupes budgétaires. « *Darmanin est le roi de la manœuvre. L’année dernière, il a totalement acculé Bercy en annonçant 1 milliard de crédits en plus pour la police avant d’avoir le feu vert* », commente un membre de la majorité mi-outré, mi-admiratif. Mais la méthode ne réussit pas à tous les coups. Cette année, Clément Beaune l’a appris à ses dépens. Il y a quelques semaines, il annonçait qu’une nouvelle taxe sur les billets d’avion apparaîtrait dans le budget. « *C’est une manière de faire le forcing*, décrypte un fin connaisseur de la vie politique. *Il met sa crédibilité en jeu, ça peut rapporter gros comme ça peut coûter cher.* » Ce sera plutôt la déveine pour le ministre des Transports, dont la proposition annoncée en grande pompe est finalement enterrée. « *Bercy n’a jamais confirmé une taxe sur les billets d’avion, donc Bercy ne va pas confirmer son abandon* », commente sèchement le cabinet de Bruno Le Maire. En clair, malgré ses efforts, Clément Beaune a perdu son arbitrage.

Les arbitrages, en bon jargon, désignent une succession de réunions qui ont lieu au début de l’été entre le ministre du Budget - à l’époque, encore Gabriel Attal -, les ministres et, pour traiter des dossiers les plus litigieux, Bruno Le Maire et la première ministre. En 2023, cette période coïncide avec celle des rumeurs persistantes de remaniement. Certains, notamment dans les « *petits* » ministères, sont donc plus arrangeants que d’habitude avec Bercy. « *Ce n’était pas le moment d’être une source de problèmes* », ironise un ministre. D’autres en profitent pour préparer l’avenir. « *Gabriel Attal était un peu moins mordant que d’habitude à la réunion sur les crédits à allouer à l’éducation* », sourit un participant.

Certains, comme Éric Dupond-Moretti, se lancent dans de grands discours pour décrire leur vision pour leur ministère... et mettre en valeur leurs talents d’orateur. « *Cette réunion est une*

gourmandise, débute, emphatique, le ministre de la Justice. *On sent qu'on a l'écoute de Bercy et que la justice n'est plus en voie de clochardisation !* » Il faut dire que, cette année, la négociation n'a pas été aussi serrée que d'habitude avec l'éloquent garde des Sceaux. « *La Justice, l'Intérieur et la Défense étaient un peu protégées par leur loi de programmation* (qui sanctuarise les augmentations de budget jusqu'en 2027, *NDLR*). *Ça a fait quelques jaloux* », décrit un conseiller. D'autant plus au moment où chacun a dû plancher sur 5 % d'économies à proposer sur son ministère.

Les dossiers qui n'ont pas pu être « fermés » lors de ces réunions, ont ensuite navigué entre les bureaux de la « PM » (première ministre) et du « PR » (président de la République) pour en ressortir sous forme de « lettres plafonds ». Ces longues missives signées de la main d'Élisabeth Borne ont détaillé en juillet, à chaque ministre, les crédits qui lui seront alloués pour l'année prochaine. Comme souvent, « *la réception des lettres a été un véritable drame* ». Olivier Dussopt, qui sortait à l'époque de l'éprouvante bataille des retraites, espérait, par exemple, qu'avec les 17 milliards d'économies de la réforme, son ministère serait dispensé de participer à l'effort budgétaire. Malgré des réunions d'arbitrages où l'ancien ministre des Comptes publics a été « *un redoutable tacticien* » en jouant sur les cordes sensibles de la première ministre et du président pour défendre son budget, il devra tout de même se serrer un peu la ceinture l'année prochaine. « *Quand on est presque au plein-emploi, c'est normal de mettre moins d'argent pour lutter contre le chômage* », répète doucereusement Bercy, qui a triomphé dans ce bras de fer. Au-delà des inévitables postures, un proche de Bruno Le Maire considère tout de même que « *grâce aux 16 milliards d'économies réalisées avec la fin du bouclier tarifaire, ce budget n'a pas vraiment fait de perdants. Mis à part le Logement et le Travail, cette manne à permis de satisfaire un peu tout le monde et d'éviter les gros coups de sang.* »

Satisfaits ou déçus, les ministres ont dû se faire une raison pendant la pause estivale, puisque, après le temps des tractations en coulisses, s'est ouvert en septembre le temps des arbitrages fiscaux. Dans ce deuxième round de l'élaboration du budget, Bercy s'engage dans un combat contre les différents acteurs qui risquent d'être lésés par les mesures fiscales. Fin août, Patrick Martin, le président du Medef, s'avance sabre au clair pour demander au patron de Bercy de tenir sa promesse de supprimer le reste de la CVAE - un impôt de production - dans le prochain budget. À ce moment-là, le sujet est déjà un point de tension entre l'Élysée - qui aurait bien remis cette baisse d'impôt de 4 milliards à plus tard au nom du sérieux budgétaire - et Bercy, qui préférerait étaler la suppression sur quatre ans en commençant dès 2024. C'est cette deuxième option qui figurera dans le texte.

Au cours de ces tractations de la rentrée, Bercy est certainement aidé par la petite musique qui commence alors à émerger selon laquelle ce budget serait celui des hausses d'impôts. Cet air entêtant agace dans toutes les strates de la majorité, surtout les plus hautes. Depuis quelques semaines, les pistes d'augmentation de taxes et de suppressions de niches fiscales qui étaient

arrivées sur la table à la faveur du coup de chaud provoqué par la menace de dégradation de la notation française, ont presque toutes été balayées « *sur consigne de l'Élysée* ».

Menace du 49.3

À l'heure où les poids lourds ont déjà le regard tourné vers 2027, le parti d'Emmanuel Macron doit se préparer à lui survivre politiquement et, pour ce faire, se trouver des marqueurs identifiables par le grand public. À la faveur de la préparation de ce budget, Renaissance semble avoir tranché. « *Nous sommes le parti des baisses d'impôt* », résume un ministre Marcheur de la première heure. Une conviction qui se répète comme un mantra sur les moquettes fatiguées de l'hôtel des Ministres à Bercy, où s'enchaînent les petites nuits depuis des semaines.

Ce sera le cas jusqu'à « *la nuit du budget* », celle de mardi à mercredi, où les plus proches conseillers de l'« homme du 6e » et de « celui du 5e » figureront les détails du dossier de presse jusqu'aux petites heures avant d'attaquer avec « *le jour le plus long* » au matin du 27 septembre. Conférences de presse, Conseil des ministres, présentation du texte en commission aux deux chambres du Parlement, vote de la trajectoire budgétaires en session extraordinaire, les cabinets de Bruno Le Maire et de Thomas Cazenave seront sur tous les fronts.

Dès le lendemain, il faudra passer par les fourches Caudines du Parlement, avec leurs cortèges d'amendements à examiner en commission et de diatribes en séance publique. La menace de la motion de censure et du 49.3 planent. Alors qu'il met le point final à ce texte qu'il prépare depuis de long mois, Bercy ne peut avoir qu'une certitude : la bataille du budget aura bien lieu.

Vers une flambée des tarifs d'assurance



Marc Angrand

Habitation, automobile, santé... les prix des couvertures devraient grimper plus vite que l'inflation en 2024

Ces prix-là retiennent moins l'attention que ceux de l'énergie ou de l'alimentation. Les tarifs de l'assurance font pourtant partie des dépenses contraintes des foyers français et représentent un budget qui peut avoisiner 2 500 euros par an pour un ménage propriétaire de son logement et de deux voitures. D'où l'intérêt que leur porte le ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire. Dans un entretien à la publication spécialisée *L'Argus de l'assurance*, le 31 août, il a lancé un appel à la « *modération des tarifs pour les assurances du quotidien* ».

Sur le même thème, Bercy avait été entendu en 2022, les compagnies d'assurances s'engageant à contenir la hausse des primes sous l'inflation en 2022, puis en 2023. L'engagement « *a été tenu* », souligne Franck Le Vallois, directeur général de France Assureurs, la fédération du secteur, et « *il reste d'actualité en cette rentrée 2023* ». Cependant, pour 2024, rien n'est acquis, et les échanges entre la profession et Bercy se poursuivent.

Certains assureurs préviennent cependant qu'il sera « *très difficile* » de maintenir les revalorisations de tarif sous le niveau global de la hausse des prix (+ 5 % prévus en moyenne sur 2023 par l'Insee). Ce diagnostic est validé par les prévisions de plusieurs cabinets d'études indépendants.

« Équation complexe »

Cette hausse générale des prix est de plus en plus compliquée à amortir, préviennent plusieurs assureurs. « *Parce que nous sommes un assureur mutualiste, nos taux de marge sont de l'ordre de 1 % à 3 % des fonds propres, donc extrêmement limités* », explique Adrien Couret, directeur général du groupe Aéma (Macif, Aésio, Abeille Assurances).

D'autant qu'aucun des grands domaines de couverture n'est épargné par la montée des coûts. Pour l'assurance multirisque habitation, le cabinet de conseil spécialisé Facts & Figures prévoit ainsi un bond de 6 % à 8 % des prix, en s'appuyant sur la forte hausse des coûts dans le bâtiment, sur lesquels sont indexés une partie des contrats.

Mais c'est surtout sur l'assurance automobile que les assureurs mettent l'accent. « *Au sortir [de la pandémie de Covid-19], nous avons gelé nos tarifs pour l'année 2021. Les évolutions ont été contenues par la suite. Aujourd'hui, l'équation est de plus en plus complexe* », souligne Nicolas Gomart, le directeur général de la Matmut.

La flambée des coûts de réparation atteint 8,42 % sur un an, selon l'association professionnelle Sécurité et réparation automobiles (SRA). Un chiffre qui permet aux assureurs de dénoncer le monopole de dix ans que conservent les constructeurs et les équipementiers sur une partie des pièces de rechange, notamment les rétroviseurs et les phares.

Cette exception française « *donne aux constructeurs la possibilité de cadenasser le marché* », juge un assureur. Car les pièces de réemploi, issues des filières de recyclage des véhicules, restent difficiles à trouver, alors qu'elles coûtent en moyenne 45 % moins cher que les neuves, d'après le cabinet de conseil Addactis.

Autre point délicat : l'arrêt annoncé, au 31 décembre 2023, de l'exonération de taxe sur les cotisations d'assurance dont bénéficient depuis 2021 les véhicules électriques. « *Cela peut représenter 27 % de hausse de la prime d'assurance tous risques* », déclare Philippe Saby, directeur général du courtier Sally Azar.

Dans la santé, au-delà de l'augmentation en volume des dépenses (+ 3,8 % en 2023, selon les prévisions gouvernementales), les assureurs doivent intégrer de nouveaux transferts de charges de l'Assurance-maladie sur les soins dentaires, l'extension annoncée du « 100 % santé », qui limite le reste à charge pour les assurés sur de nouveaux soins et produits médicaux (fauteuils roulant et prothèses capillaires, par exemple) aux dépens des complémentaires, et l'impact de la réforme des retraites, le vieillissement des effectifs au travail faisant craindre une dégradation de leur état de santé.

« *On arrive à environ 8 % d'augmentation pour 2023, avant même de s'attaquer aux éventuels déficits. Cela fait un peu peur aux assureurs* », résume Elodie Paget, directrice générale adjointe du cabinet de conseil spécialisé Actélior.

Cette envolée déstabilise aussi certains assurés, qui renoncent à tout ou partie de leur couverture : « *Pour un foyer moyen de retraités, le coût moyen d'une complémentaire santé peut représenter la moitié du reste à vivre. Le taux de non-couverture, qui a diminué ces dernières années, risque de remonter, car l'inflation peut contraindre des personnes défavorisées à sortir du système* », relève M^{me} Paget.

Imprévu des émeutes

Les assureurs doivent composer en sus avec l'évolution défavorable du marché de la réassurance, qui conjugue hausses de tarif et réduction des couvertures, mais aussi avec l'imprévu des émeutes qui ont suivi la mort de Nahel M., 17 ans, tué à bout portant par un policier motocycliste à Nanterre le 27 juin, dont la facture totale atteindra 730 millions d'euros, selon France Assureurs.

A cela s'ajoute l'effet, lissé sur plusieurs années, d'une année 2022 exceptionnelle en matière de catastrophes naturelles. D'autant que la question d'un relèvement de la surprime Cat Nat, qui touche tous les contrats d'assurance dommages pour financer l'indemnisation de ces catastrophes, reste en suspens, même si l'urgence de préserver ce régime, déficitaire depuis 2015, fait pratiquement l'unanimité. Sur le front climatique, 2023 a pour l'instant été bien plus clémente que 2022. Néanmoins, comme le rappellent plusieurs assureurs, c'était le cas en 1999... jusqu'aux tempêtes dévastatrices de la fin du mois de décembre.